AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 63 - DECEMBRE 1965 — 31 DECEMBRE 1965

CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR L'ANNEE 1966

La nouvelle campagne des Avertissements Agricoles devant débuter le 1er Janvier prochain, veuillez trouver ci-dessous les conditions d'abonnement :

- ABONNEMENTS SIMPLES : Une série d'avis plus abonnement gratuit à la Revue "PHYTOMA" (10 numéros environ) .... 15 F.

- ABONNEMENTS MULTIPLES : Les abonnés qui désirent recevoir les avis en plusieurs exemplaires à la même adresse majoreront le montant de l'abonnement (15 F.) d'autant de fois 5 F. qu'ils demandent d'avis en supplément. Cependant, il ne leur sera adressé qu'un seul abonnement de la Revue "PHYTOMA".

Pour chaque adresse différente demandée, on devra souscrire un abonnement à 15 F.

Les abonnements sont payables : - en espèces, à la Caisse du Régisseur, 21, route de Seurre à BEAUNE, ou de préférence par versement au Compte Chèque Postal du Régisseur d'Avances et de Recettes, en utilisant la formule ci-jointe :

- Compte Chèque Postal n° 3405.19 DIJON
  Régisseur d'Avances et de Recettes
  Service Protection Végétaux
  21, route de Seurre - BEAUNE (Côte d'Or).

Nous demandons à nos abonnés d'écrire leur nom et adresse en caractères d'imprimerie et de nous préciser le lieu et la culture principale de leur exploitation.

~~L'abonnement commence au 1er Janvier 1966 et se termine le 31 Décembre 1966.~~

DATE LIMITE DE RECEPTION DES ABONNEMENTS :

Nous informons nos fidèles abonnés que pour des raisons comptables, AUCUN ABONNEMENT NE SERA ACCEPTE APRES LE 28 FEVRIER 1966.

Si vous avez déjà renouvelé votre abonnement, veuillez ne pas tenir compte de cette circulaire.

Tout exemplaire supplémentaire de la Revue "PHYTOMA" doit être demandé à la Société d'Edition : S.E.P.A.I.C. - 42, rue du Louvre - PARIS (1er).

Le Régisseur d'Avances et de Recettes :
J. ROUSSEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 120